



Aide financière pour les employeurs

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) offre des programmes aux particuliers, aux employeurs, aux organismes et aux collectivités. La présente fiche de renseignements donne des détails sur nos programmes axés sur la main-d'œuvre et l'emploi pour les employeurs.¹

Admissibilité des employeurs

Les entreprises enregistrées, les associations sectorielles, les organismes locaux d'habitation, les organisations non gouvernementales, les organismes et les gouvernements autochtones peuvent bénéficier de ces aides.

Les entreprises doivent être en activité depuis au moins six mois, être autorisées à faire affaire aux Territoires du Nord-Ouest et être inscrites auprès de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) des Territoires du Nord-Ouest.

Admissibilité des participants

Un particulier est admissible dans les cas suivants :

- ✓ Il réside aux TNO;
- ✓ Il a 16 ans ou plus (c'est-à-dire qu'il n'est plus tenu de fréquenter l'école);
- ✓ Il est citoyen canadien, résident permanent, ou une personne protégée selon la définition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui a le droit de travailler au Canada.

Programme de subventions salariales

Ce programme appuie les employeurs pour leur permettre d'engager et de former des résidents ténois. Son but est d'aider les participants à trouver un emploi pertinent à long terme en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation pendant un maximum de 52 semaines.

Programme de formation des employés

Ce programme appuie les employeurs qui ont adopté une démarche proactive en prévision de leurs besoins pour recruter leurs employés et contrebalancer ainsi le coût de formation des nouveaux employés.

Ce programme vise à fournir une formation allant jusqu'à 52 semaines lorsqu'un employé nécessite un perfectionnement après un changement économique, technique ou organisationnel; il pourra appuyer les personnes sous employées ou employées qui ont besoin d'une formation pour conserver leur emploi actuel ou être promues ou transférées à un autre poste.

Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions

Le Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions aide les employeurs à embaucher et à former des apprentis et des stagiaires des métiers spécialisés qui sont inscrits aux TNO et résidents du territoire.

Ce programme est conçu pour offrir une expérience de travail et une formation qui permettront aux apprentis de faire leur apprentissage et d'obtenir un certificat de qualification avec mention Sceau rouge dans un métier désigné ou un certificat de compétence dans une profession désignée.

1 Le financement de ces programmes est fourni dans le cadre de l'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail et de l'Entente sur le perfectionnement de la main-d'œuvre Canada-Territoires du Nord-Ouest.

Pour en savoir plus sur les programmes mis à la disposition des employeurs, veuillez vous adresser au centre de services du MÉCF de votre région.

Sahtu
1-867-587-7157
Ligne sans frais 1-866-814-9840

Slave Sud - Fort Smith
1-867-872-7425
*Appels à frais virés acceptés

Dehcho
1-867-695-7338
*Appels à frais virés acceptés

Beaufort Delta
1-867-777-7365
Ligne sans frais 1-855-283-9311

Slave Sud - Hay River
1-867-874-5050
*Appels à frais virés acceptés

Slave Nord
1-867-767-9356
Toll Free 1-866-768-8145